

## Délibérations du 19 novembre 2021

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel dans le respect des gestes barrières.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 19 novembre 2021, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 20

Étaient présent.es :

**Collège A** : Martine SEVILLE, Emilie VAYRE

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Vincent MUOT, Quentin LAURISSE

**Représenté.es** : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Ninon CHARLES

**Invité.es** : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Guillaume PROTIERE, Reza HADJIKHANI, Fatima FERREIRO, Frederic VIOLAY, Céline MARTIN DE BOUDARD, Jim WALKER, Vincent BENOIST, Anne-Cécile GERVAIS

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

## INFORMATIONS ET ECHANGES

### 01 – Actualités de l'établissement

#### Covid-19 & Vaccination :

[Retour de l'épidémie, 5<sup>ème</sup> vague. Pour le moment, pas d'instructions particulières.](#)

Rappel de l'importance du respect des gestes barrières et du port du masque en cours.

Les opérations de vaccination sur PDA sont un succès, avec près de 100 vaccinations sur la première opération et 80 sur la deuxième.

#### Etudiant.es en M1 sans fac :

Le 8 novembre dernier, la présidence a été occupée et libérée le soir même contre la promesse de trouver une solution pour les étudiants M1 « sans fac ». Une délégation étudiante menée par l'UNEF TACLE a été reçue au CAC dans ce but.

Une solution de compromis a été trouvée pour les anciens étudiants de L3 Lyon 2 sans solution à ce jour. 5 étudiant.es étaient dans ce cas : ils ont été inscrit.es en Master Droit des Affaires, et en Psycho (Master PSTO) en dispense d'assiduité.

#### Saisines :

À ce stade de l'année, on atteint les limites du système de la saisine. En effet, une intégration en M1 en novembre (8<sup>ème</sup> semaine) est très tardive par rapport au niveau exigé.

Statistiquement, les saisines ont doublé en 3 ans. Pour cette rentrée 2021, il y a eu 278 saisines d'étudiant.es Lyon 2.

A noter que, si un.e étudiant.e en saisine a trouvé une solution autre et ne s'est pas désinscrit.e, son dossier n'est pas retiré de la liste. .

Nous avons tous et toutes passé des dizaines d'heures sur ces dossiers de saisines. Cette année 29 propositions ont été faites aux étudiant.es, mais seulement la moitié, 14, ont donné suite à ces propositions en s'inscrivant. Il restait fin octobre 249 étudiant.es sur liste

De plus, d'après les statistiques des années précédentes, on sait que les étudiant.es de M1 qui commencent l'année aussi tardivement ont un taux de réussite beaucoup plus faible, d'environ 50%.

Le recours à la plateforme de candidatures en master en 2022-2023 ne règlera pas tous les problèmes (on n'ajoute pas beaucoup plus de places), néanmoins il sera un outil efficace pour optimiser le remplissage des Master, par une meilleure gestion des listes complémentaires. Le calendrier sera un avantage aussi : les saisines auront lieu en même temps que la phase complémentaire, courant juillet, ce qui permettra aux étudiant.es d'entrer en master dès le début de l'année universitaire.

#### Nouvelle accréditation :

Les équipes pédagogiques et l'équipe accréditation travaillent sur la finalisation des maquettes. Ces dernières devraient être présentées au vote de la CFVU puis du CA au premier trimestre 2022.

Licences : toutes les maquettes ont été remontées, la phase de vérification et de dialogue avec les équipes est en cours.

Masters : les maquettes continuent à être remontées.

### **13 – Note sur les contrats étudiant.es 2020-21 (N.B. ce point a été mis par erreur en avis)**

#### Présentation par Vincent BENOIST :

L'analyse porte ici sur les contrats étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021.

Pour mémoire, les contrats sont élaborés pour les périodes suivantes :

- 670 heures maximum entre le 1/9 et le 30/6 soit 67 heures par mois
- 300 heures maximum entre le 1/7 et le 31/8 soit 150 heures par mois

- **Effectifs** : Au cours de l'année universitaire 2020/2021, 285 contrats étudiants ont été signés à l'Université Lyon 2 par 251 étudiant.es différent.es. Près de 9 étudiant.es sur 10 ont signé un seul contrat.
- **Taux de féminisation** : Sur les 285 contrats étudiant.es, 176 ont été établis pour des femmes, soit un taux de féminisation des contrats de 62%.
- **Typologie des étudiant.es** : Sur les 251 étudiant.es ayant eu un ou plusieurs contrats, 231 étaient des étudiant.es de l'Université Lyon 2, soit 92%. Parmi ces étudiant.es Lyon 2, 98 étaient boursier/sières, soit 42%. Parmi les étudiant.es Lyon 2 ayant eu un ou plusieurs contrats sur l'année universitaire 2020/2021, 61% étaient des étudiant.es inscrits en master.
- **Typologie des contrats** : Près de 40% des contrats étudiants de l'année universitaire 2020/2021 appartiennent à une catégorie d'emploi de type « Tutorat ».

- **Durée et nombre d'heures au contrat** : 39% des contrats étudiant.es ont une durée inférieure à 4 mois. Le plus court des contrats étudiant.es de l'année universitaire 2020/2021 a duré 12 jours ; le plus long a duré un an.
- **Services ayant recours aux contrats étudiant.es** : La DSI est le service qui a le plus recruté d'étudiant.es pour l'année universitaire 2020/2021.

La crise sanitaire ayant notamment engendré davantage de besoins, 30 contrats étudiants de plus ont été créés par rapport à 2019-2020. 96 contrats ont été établis dans 10 services supplémentaires, dont 71 dans des UFR et les Instituts, pour l'essentiel des contrats de tuteur/rices ; 18 contrats supplémentaires ont également été créés au service de la vie étudiante.

Dans l'ensemble, ces contrats durent plus longtemps (336h sur 186 jours en moyenne en 2020/2021, contre 251h sur 166 jours en 2019/2020).

## ADOPTIONS

### REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES PAR MENTION

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
|------|--------|------|------|

#### 02 – Répartition des moyens pédagogiques par mention

Le document présenté est celui voté en CA le 29 octobre (vote des grandes masses). La CFVU doit se prononcer sur la répartition des moyens pédagogiques par mention, en master notamment.

#### Répartition des moyens pédagogiques de Licences :

L'enveloppe totale dépassait très légèrement l'objectif (95 700 pour 95 500).

Les principales modifications concernent la partie commune de la dotation :

- Le passage de l'enseignement des TIC à distance, avec garantie d'une dotation de 2000 HTD par an sur la durée de l'accréditation pour développer des ressources, accompagner les étudiant.es, personnaliser leur progression, organiser des séances en présentiel pour un public ciblé.
- Le renforcement de la dotation des langues pour garantir l'accès des étudiant.es à un large choix de langues et de niveaux de langue en LV1 ;
- Un transfert de 700h vers l'enveloppe des Masters.

#### Répartition des moyens pédagogiques LP :

300h supplémentaires pour la mention Jeu vidéo (double parcours correspondant à deux DU).

#### Répartition des moyens pédagogiques Masters :

Dotation globale : 65000 HTD (dont 500h d'enveloppe « de secours » à répartir pour les masters en difficulté), qui passe à 65700 HTD (dont le transfert d'heures des licences de droit).

Les modifications sont motivées, selon les cas, par les situations suivantes :

- Soutien à une nouvelle offre de formation : de nouvelles mentions, stratégiques pour l'établissement (mentions uniques sur le site / la région académique, mentions spécifiques en lien avec des domaines de spécialité et des axes scientifiques, mentions en cohérence avec des formations de licence), ont été proposées pour la prochaine accréditation. La dotation initialement prévue ne permet pas de porter cette stratégie pour des mentions qui commencent

|   |             |               |             |             |
|---|-------------|---------------|-------------|-------------|
| <p>nécessairement avec de petits effectifs, d'où son relèvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relèvement d'un H/E trop faible en raison d'évolutions de la structuration des formations et notamment de l'arrêt de certaines co-accréditations.</li> <li>- Relèvement du H/E pour des spécialités nécessitant des enseignements en groupes à petits effectifs.</li> </ul>   |             |               |             |             |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>20</b><br/>Vote 01 – <b>Adoption</b></p>  | <b>13</b>   | <b>5</b>      | <b>2</b>    | <b>0</b>    |
| <b>NOUVEAUX REGLEMENTS DES ETUDES POUR LES DUJI, LP MAEP ET LP NAVIL</b>  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abst</b> | <b>NPPV</b> |
| <p><b>03 – Nouveaux règlements des études pour les DUJI, LP MAEP et LP NAVIL</b></p> <p>À ce jour, il n'existe pas de règlement des études général pour les LP et les DU (c'est à l'étude pour la nouvelle accréditation).<br/>Si une composante souhaite préciser un cadre, elle peut proposer en CFVU un règlement spécifique pour ses LP ou DU.</p> <p><b>Règlement des études du DUJI – Faculté de Droit FJVD :</b></p> <p><i>Diplôme d'Université de Juriste International 2021</i></p> <p>Ce diplôme d'université (DU) complète la formation délivrée par la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié en licence et en Master 1, en proposant un enseignement centré sur des droits internationaux, en particulier le droit américain et le droit anglais. L'offre pédagogique tient compte des enseignements à dimension internationale dispensés au cours de la licence de droit et de la première année de master.</p> <p>La formation se déroule entièrement à distance (cours et examens).</p> <p><b>Règlement des études LP MAEP - T&amp;T :</b></p> <p><i>Licence professionnelle Mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'environnement Parcours Chargé de projets Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales</i></p> <p>Les cours ont lieu alternativement sur trois sites : le campus de Porte des Alpes (Bron) de l'Université Lyon 2, le Lycée Agrotec de Vienne-Seyssuel et le Centre d'Enseignement Supérieur de Mâcon.</p> <p><b>Règlement des études LP NAVIL - T&amp;T :</b></p> <p><i>Licence Professionnelle Nature en Ville</i></p> <p>L'étudiant.e est inscrit.e administrativement à fois à l'Université Lumière Lyon 2 (FI, FC) et à Agrotec (en tant qu'apprenti.e).<br/>Les cours ont lieu alternativement sur trois sites : le campus de Porte des Alpes (Bron) de l'Université Lyon 2, le lycée Agrotec de Vienne-Seyssuel et le Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully.</p> |             |               |             |             |

|   |             |               |             |             |
|---|-------------|---------------|-------------|-------------|
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>20</b><br/>Vote 02 – <b>Adoption</b></p>  | <b>20</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>    | <b>0</b>    |
| <b>MCC</b>  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abst</b> | <b>NPPV</b> |
| <p><b>04 – MCC</b></p> <p>Modifications suite à des changements de maquettes, le plus souvent imposés par nos partenaires, et connus tardivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MCC - M1 HCP 2021-2022</li> <li>- M2 MEEF ANGLAIS B adapté -MCCC</li> <li>- MCC L1 ARTS DU SPECTACLE-ENSATT- JEU-2021-2022</li> <li>- MCC L2 ARTS DU SPECTACLE-ENSATT- JEU-2021-2022</li> <li>- MCC L3 ARTS DU SPECTACLE- JEU ENSATT-2021-2022</li> </ul> <p>Autres modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MCC PASS-MINEURE-PSYCHOLOGIE-SCIENCES COGNITIVES-21-22 : MCC partie Lyon 2, suite aux passages des MCC Lyon 1</li> <li>- MCC-NP522 - M2 APPROCHES CLINIQUES ET MODELISATIONS DES PSYCHOPATHOLOGIES-2018-19 : Régularisation de MCC 2018-2019 suite au recours d'un étudiant. Les MCC n'étaient pas conformes (une seule note pour valider tout le M2) : elles ont été corrigées depuis.</li> </ul> |             |               |             |             |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>20</b><br/>Vote 03 – <b>Adoption</b></p>  | <b>19</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>    | <b>1</b>    |

Fait à Lyon, le 23/11/2021

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

